



Caisse de pensions
de la République
et Canton du Jura

Plan épargne PLUS

EN BREF



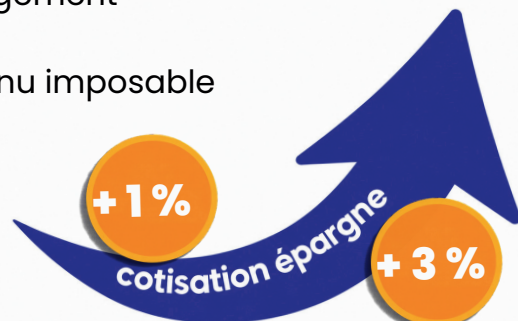
*Arrosez votre épargne aujourd'hui,
récoltez demain.*

• Comment améliorer votre prévoyance ?

- Plan **STANDARD**
- ou Plan épargne **PLUS 1** (+ 1 %)
- ou Plan épargne **PLUS 3** (+ 3 %)

• Pourquoi adhérer ?

- Cotisations prélevées automatiquement sur le salaire
- Montant crédité sur votre compte-épargne individuel
- Intérêts supplémentaires
- Futures prestations de retraite ↗
- Pas de restriction de retrait pour le logement ou lors de votre retraite
- Déduction fiscale immédiate du revenu imposable



• À quoi faut-il faire attention ?

- Engagement minimum 1 an
- Demande à déposer jusqu'au 30 novembre pour effet au 1^{er} janvier de l'année suivante
- Nouveaux affiliés : dans les 3 mois suivant l'affiliation

• Comment profiter des avantages dès l'année prochaine ?

- Remplir le formulaire disponible sur notre site internet ou via le QR ci-dessous
- Retourner le formulaire avant le 30 novembre

